

Pays'Apprentis

Paris, octobre 2020

La 9e édition du dispositif Pays'Apprentis est lancée !

Madame, Monsieur,

Les Organisations Patronales du Paysage et les Organisations Syndicales de Salariés ont décidé de reconduire le dispositif d'aide à la mobilité Pays'Apprentis et d'augmenter le montant des aides afin d'accompagner au mieux le secteur, dans le contexte sanitaire hors du commun que nous connaissons cette année. Nous comptons sur votre implication dans le succès de cette édition.

■ Une aide financière en augmentation pour 2020

Pays'Apprentis, réservé aux apprentis des entreprises du paysage qui entrent dans l'**année de validation du diplôme** (dernière année du cycle de formation), contribue à les former de façon optimale à leur futur métier. Pour répondre aux difficultés liées au contexte actuel, **l'aide est maintenant comprise entre 200 et 600 euros**, et permet de prendre en charge une partie des frais éventuels de déplacement ou d'hébergement liés à l'éloignement entre le centre de formation et le lieu d'apprentissage.

Précision importante : l'apprenti, tout comme votre entreprise, devez être **affiliés à la MSA**. Votre entreprise doit, de plus, être **adhérente à l'institution AGRI PRÉVOYANCE**.

■ Une demande à compléter et renvoyer avant le 31 décembre 2020

Afin de bénéficier du dispositif, les apprentis doivent en faire impérativement la demande avant le **31 décembre 2020** via le formulaire dédié, téléchargeable sur les sites de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage (www.lesentreprisesdupaysage.fr) et d'AGRI PRÉVOYANCE (<https://www.groupagric.com/action-sociale/paysapprentis>).

■ Une adresse à privilégier pour renvoyer le dossier : paysapprentis@groupagric.com

Nous vous remercions de compléter et signer la partie de la demande d'aide relative à votre entreprise. Celle-ci devra être également renseignée par l'apprenti et son établissement de formation. Du fait du contexte actuel de pandémie, l'apprenti doit ensuite nous l'adresser **prioritairement par mail à paysapprentis@groupagric.com**, accompagné de copies scannées de son contrat d'apprentissage signé des parties et d'un Relevé d'Identité Bancaire à son nom (aux normes SEPA). À défaut, l'adresse postale d'envoi est : Groupe AGRICA, Pays'Apprentis, AGRI PRÉVOYANCE, 21 rue de la Bienfaisance, 75382 Paris cedex 08. **Tout dossier incomplet et (ou) arrivant après la date butoir ne pourra être traité.**

■ Un e-mail et un numéro dédiés au dispositif

Pour toute question complémentaire, vous pouvez nous interroger sur paysapprentis@groupagric.com ou joindre un interlocuteur à votre disposition au 01 71 21 88 35 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

■ Un kit de communication complet à votre disposition

Pour informer vos apprentis, vous pouvez télécharger le kit de communication (affiche, dépliant, formulaire) sur les sites de l'Unep (www.lesentreprisesdupaysage.fr) et d'AGRI PRÉVOYANCE (www.groupagric.com/action-sociale/paysapprentis).

Découvrez également la **vidéo de présentation du dispositif** avec les témoignages d'un chef d'entreprise et d'un apprenti ayant bénéficié du dispositif.

À retrouver sur la chaîne YouTube du Groupe AGRICA ([youtu.be/byHeovWW604](https://www.youtube.com/channel/UCbebyHeovWW604)) ou en scannant le QR code ci-contre.



SCANNEZ LE QR CODE,
DÉCOUVREZ LA VIDÉO,
PARTAGEZ !

En vous remerciant par avance de votre collaboration pour cette 9e édition.

Les Organisations Patronales du Paysage et les Organisations Syndicales de Salariés



chaque
jardin
compte